

Concept et *modus operandi* de l'Espace commun du FMMD 2012

« *Migration et Développement : Espace commun et partenariats actifs* »

Lieu: Swami Vivekananda International Convention Centre, Pailles, Port-Louis, Maurice
Date: 21 novembre 2012
Time: 10h30 – 14h00
Participants: délégués FMMD gouvernementaux, délégués du *Civil Society Days* du FMMD, participants du secteur privé et organisations internationales.

1. Contexte, objectifs et résultats

Depuis son introduction lors du FMMD de Puerto Vallarta, l'« Espace commun » 2010 fait intégralement partie de la réunion au sommet du FMMD ; incluant trois heures de sessions plénières interactives lors des premières matinées de *Government Days*, animées par des panélistes des différents États, de la société civile et des organisations internationales.

L'**objectif** de l'Espace commun 2012 est d'évaluer et de développer des points de discussion entre les différentes parties prenantes du débat sur la migration et le développement, et de connecter les différentes perspectives des gouvernements avec celles de la société civile, des organisations internationales et du secteur privé, afin d'aboutir à des améliorations tangibles à long terme en ce qui concerne les conditions et les perspectives des personnes migrantes et de leurs familles. Conformément au thème central : *Migration et développement : Espace commun et partenariats actifs*, l'Espace commun en 2012 vise plus spécialement à améliorer la confiance entre les diverses parties prenantes et à inciter de nouveaux partenariats, ainsi qu'une action concertée sur la migration et le développement.

2. *Modus operandi* de l'Espace commun

Suite aux commentaires et suggestions reçues des gouvernements et de la société civile, l'Espace commun 2012 sera réparti en trois phases comme suit : une session plénière d'introduction, trois panels d'évaluation parallèle et une session plénière de conclusion :

1. **Session plénières de lancement** : l'Espace commun sera lancé par une assemblée plénière à laquelle seront projetées deux présentations pour établir l'ordre du jour, en contextualisant le défi auquel les partenariats en faveur de la migration et du développement font face.
2. **Panels d'évaluation parallèle** : pour faire suite au lancement susmentionné, il y aura trois panels d'évaluation parallèle centrés sur trois thèmes différents. Des facilitateurs expérimentés coordonneront ces discussions, qui mettront en avant des experts, des orateurs d'influence représentant des gouvernements, la société civile, le secteur privé ou des organisations internationales. Les panélistes commenteront les partenariats, les opportunités et les obstacles existants auxquels les nouveaux partenariats devront faire face, et présenteront leur programme pour les années à venir. Chaque groupe de discussion parallèle devra se concentrer sur 3 questions clés et argumenter 3 recommandations ou principes d'actions issus du débat, dont un compte-rendu sera fait par la suite à l'assemblée plénière.

3. **Conclusion plénière de de l'Espace commun** : l'Espace commun 2012 sera conclu par une session plénière durant laquelle un compte-rendu des trois dialogues parallèles sera fait, ainsi qu'une discussion ouverte et une conclusion.

Les résultats des discussions de l'Espace commun, notamment les recommandations nécessitant une mise en pratique, seront inclus dans le compte-rendu final du FMMD de 2012. Des présentations sur des partenariats existants ou éventuels pourront également être partagées à travers la plateforme du FMMD pour les partenariats.

3. Thèmes des sessions d'évaluation parallèle

Conformément au thème prépondérant « *Migration et Développement : points communs et partenariats actifs* », chacune des sessions d'évaluation parallèle examinera les partenariats existants et potentiels, centrés sur un thème particulier.¹

Panel 1: Alliances des diasporas et partenariats en faveur du développement (coordinatrice : Dr Irena Omelaniuk)

Les migrants et les diasporas permettent de relier les pays du monde, et sont très souvent des preuves vivantes des avantages que la migration peut apporter au développement à la fois de leurs pays d'origine et de destination. En s'établissant et en travaillant à l'étranger tout en maintenant des liens avec les familles et les communautés dès leur retour chez eux, les diasporas créent des réseaux et des ponts entre les pays, les communautés et les économies, le long des couloirs de migration Nord-Sud et Sud-Sud. Les diasporas permettent de supprimer les barrières qui entravent les affaires, et agrandissent le commerce, les échanges culturels et éducatifs inter-frontières. Ce sont tous des stimulants potentiels pour le développement et la croissance, reconnus par un nombre croissant de parties prenantes de la migration et du développement. Plusieurs de ces efforts pour stimuler le développement et la croissance sont améliorés à travers des actions conjointes par des organisations issues de la diaspora et de sociétés créées par le biais d'entrepreneuriat, de volontariat, de philanthropie, de diplomatie, et d'innovation sociale. De plus en plus, les migrants et la diaspora du secteur privé font équipe pour investir dans des opportunités commerciales dans les pays d'origine. Ils promeuvent les entreprises en B to B (de société à société) entre les pays, et les partenariats de courtage avec les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, pour appuyer de telles entreprises. Ce panel sera la vitrine de certains des partenariats et alliances réussis de la diaspora, sur les plans du secteur privé et du secteur public, qui peuvent avoir un impact positif sur le développement humain et, par exemple, stimuler la croissance des PME dans les pays d'origine.

Questions pour guider le débat :

- i) Pourquoi les migrants et la diaspora sont-ils devenus si importants pour le développement et la croissance aujourd'hui ?
- ii) Quels sont certains modèles efficaces des partenariats conclus par la diaspora pour le développement avec les gouvernements, les entreprises, les ONG et les organisations internationales ?
- iii) Quels obstacles entravent toujours le chemin de la diaspora, pour qu'elle maximise sa contribution au développement ? Et comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés ?

¹ La proposition de ces trois thèmes était basée sur l'analyse des communications et des thèmes conceptuels de 2012, les suivis thématiques du programme de la société civile et des pensées initiales, partagés par plusieurs gouvernements et représentants de la société civile. Ces thèmes ont été perfectionnés, selon les points suivants : (1) les partenariats existant autour de ces thèmes, (2) leur potentiel quant à stimuler un dialogue constructif et un Espace commun entre les différents gouvernements, la société civile, et le secteur privé, et (3) la nécessité de consulter les experts requis issus de la société civile et des gouvernements de la table ronde.

Panel 2: Espace commun et partenariats pour protéger les migrants en détresse (coordinatrice : Mademoiselle Anja Klug)

Les gouvernements et la communauté internationale sont de plus en plus confrontés au défi qui consiste à traiter avec les migrants se trouvant dans des conditions humanitaires dures, voire de détresse, dans le contexte d'urgences humanitaires extrêmes ou dans toutes autres situations menaçantes pour leur survie. La protection et l'assistance apportées sont souvent insuffisantes ou inappropriées, entre autres à cause du manque de compétences et de cadres propices à la coopération internationale. Les menaces pour la vie et le manque de respect pour la dignité des migrants affectés s'ensuivent souvent. Le dialogue pourrait se concentrer sur l'identification des situations qui méritent une attention spécifique et nécessitent une action jointe, les pratiques et les partenariats existants pour protéger les migrants en crise et identifier des étapes futures possibles et favorables à une collaboration, telles que des mesures jointes pour protéger les migrants contre les abus et les crimes hideux tels que l'enlèvement, le trafic d'organes ou la traite d'humains, des programmes joints pour l'évacuation (par exemple pour les travailleurs migrants piégés par la crise) et la responsabilité partagée pour trouver des solutions à long terme (par exemple à travers l'implantation, l'immigration facilitée).

Questions pour guider le débat :

- i) Quelles situations donnent lieu à des menaces particulières pour la vie et la dignité des migrants ?
- ii) Quels fossés de mise en œuvre dans les systèmes de protection actuels doivent être adressés le plus urgemment (national, régional, international) ?
- iii) Comment les réactions opérationnelles peuvent-elles être améliorées par le biais de meilleurs partenariats ? Quelle leçon peut être tirée ici des pratiques et partenariats existants ?

Panel 3: mobilité de la main d'œuvre et développement des capacités pour une croissance et des emplois inclusifs (coordinateur : Mr. Chukwu-Emeka Chikezie)

L'un des facteurs clés facilitant la croissance de l'investissement et des emplois est la disponibilité des travailleurs dotés des compétences et des attitudes appropriées, qui peut être abordé partiellement par la mobilité de la main d'œuvre et du développement des capacités. Les employeurs jouent des rôles fondamentaux dans l'identification des capacités requises, pour recruter de la main d'œuvre locale et migrante, pour communiquer les domaines prioritaires de réforme aux décideurs politiques, pour collaborer avec les prestataires de services vocationnels, de formation et éducatifs afin de s'assurer que les programmes satisfont les demandes des marchés du travail contemporains, pour collaborer avec la société civile dans le but de s'assurer que les droits des travailleurs migrants sont protégés. Ce dialogue se concentrera sur ce que les gouvernements, les employeurs et la société civile peuvent faire, en partenariat les uns avec les autres, afin de créer les biens publics nécessaires qui peuvent générer les avantages requis entre la mobilité de la main d'œuvre et le développement des capacités.

Questions pour guider le débat :

- i) Quels sont les défis publics et privés spécifiques en ce qui concerne la mobilité de la main d'œuvre, selon une perspective commerciale ? Les travailleurs migrants ? Et les communautés ?
- ii) Quelles innovations les entreprises ont-elles déjà mis en place pour répondre à ces contraintes ?
- iii) Quelles étapes spécifiques doivent suivre : le secteur public et le secteur privé, tout en agissant dans leurs droits respectifs ; les secteurs privés et publics et la société civile

travaillant en partenariat, pour supprimer les contraintes susmentionnées et faciliter la mobilité améliorée de la main d'œuvre ?

4. Règlements de l'interactivité

4.1 Discussions d'évaluation du panel

- a) Le modérateur de chaque panel introduira brièvement le thème du panel et les questions pour guider le débat, stimulera le débat entre les panélistes ainsi qu'un échange interactif ciblé avec les membres du public, et conclura par un bref résumé.
- b) Chaque panéliste sera invité à faire une intervention de pas plus de 3 minutes en réaction aux questions posées pour guider le débat.
- c) Les panélistes devraient, tant que faire se peut, lors de leur intervention, réagir à celle des panélistes précédents, au lieu de faire des discours ou des arguments préparés pour prendre position.
- d) Les interventions du public ne devraient pas durer plus que 2 minutes, pour permettre une participation maximale de tous les participants. Les délégués doivent décliner leur nom, poste et l'organisation ou le gouvernement qu'ils représentent avant toute intervention.
- e) Pour assurer une participation équilibrée, les interventions devraient, le plus possible, être alternées entre les gouvernements et la société civile (et le secteur privé, notamment dans le Panel 3).
- f) Les interventions du public pourraient inclure des questions aux panélistes, de même que les opinions des délégués.
- g) Les interventions et réactions du panel devraient être aussi brèves que possible.
- h) Le modérateur se tournera vers les panélistes au moins une fois pendant le débat et à la fin du débat pour solliciter des réactions de leur part, avant de résumer le débat.
- i) Un rapporteur pour chaque panel présentera les questions et les résultats clés de la discussion du panel lors de la session plénière de fermeture de l'Espace commun.

4.2 Fermeture de la session plénière de l'Espace commun

- a) Le modérateur invitera les rapporteurs à présenter un résumé des questions et résultats de leurs panels respectifs (dont la durée sera de 5 à 7 minutes par rapporteur). Le modérateur sollicitera des réactions et commentaires brefs du public.
- b) Pour les règlements concernant les interventions du public, se référer aux points d), e), f) et g) ci-avant.
- c) Le modérateur conclura par un bref résumé final.

Commission d'enquête du FMMD de Maurice

Le 17 octobre 2012